



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

**ARRETE N° 2008-02-08-R-0046**

commune(s) : Vaulx en Velin

objet : **Désignation des membres de la commission composée en jury pour un appel d'offres ouvert d'un marché de maîtrise d'oeuvre du boulevard urbain "est", section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 15262

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24 et 74-III 4° alinéa du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2006-04-07-R-0110 du 7 avril 2006 par lequel monsieur le président donne délégation à madame la vice-présidente Michèle Pédrini ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre du boulevard urbain "est", section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle à Vaulx en Velin par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 30 janvier 2008. Au terme de l'article 74-III 4° alinéa du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

**arrête**

**Article 1er** - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics sont désignées pour siéger au sein de la commission composée en jury constituée selon des dispositions de l'article 24 du code des marchés publics,

*les personnalités suivantes :*

- monsieur le maire de Vaulx en Velin,

*les personnes qualifiées suivantes :*

- madame Géraldine Bedès - architecte DPLG,
- monsieur Nicolas Magalon, ingénieur TPE - architecte DPLG,
- monsieur Frédéric Ségur, ingénieur ENGREF,
- monsieur Laurent Marquet, urbaniste Institut d'urbanisme de Lyon,
- monsieur Jean-Pierre Meilland, urbaniste institut d'urbanisme de Grenoble.

**Article 2** - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 8 février 2008

Le président et, par délégation,  
la vice-présidente chargée  
des marchés publics,

Michèle Pédrini.